



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1997/7
23 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997
10-14 mars 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PROGRAMMES ET PROJETS NATIONAUX ET MULTINATIONAUX

ASSISTANCE A L'AFGHANISTAN

Note de l'Administrateur

1. Le troisième programme de pays pour la période 1984-1986 proposé pour l'Afghanistan n'a pas été approuvé par le Conseil d'administration en raison de l'insécurité de la situation dans le pays. A sa trente et unième session (1984), le Conseil a accédé à la demande de l'Administrateur qui proposait de renouveler l'appui aux projets en cours en Afghanistan et d'envisager l'approbation de nouveaux projets conformes aux règles, règlements et critères régulièrement appliqués par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). A sa trente-deuxième session (1985), le Conseil a autorisé l'Administrateur, en l'absence d'un programme de pays et jusqu'à la fin du troisième cycle, à continuer d'assurer l'appui aux projets en cours en Afghanistan et à envisager l'approbation de nouveaux projets conformes aux règles, règlements et critères régulièrement appliqués par le PNUD. A sa trente-quatrième session (1987), le Conseil a décidé de maintenir ce système pour le quatrième cycle. A sa trente-neuvième session (1992), le Conseil a décidé une fois encore de maintenir ce système pour le cinquième cycle.

2. Au cours du cinquième cycle, le PNUD a fourni une aide substantielle dans le cadre de six projets principaux qui, outre l'utilisation du solde des crédits du quatrième cycle et celle des crédits au titre du chiffre indicatif de planification (CIP) pour le cinquième cycle, ont suscité suffisamment d'intérêt pour bénéficier, dans une mesure non négligeable, d'un système de participation aux coûts et d'un financement parallèle. Ces projets opérationnels jouent un rôle important dans l'établissement de conditions stables dans les régions - lesquelles représentent une part importante du pays - où règne la paix mais qui souffrent de l'absence d'un gouvernement agissant et de la désorganisation des services sociaux. Ils ont également contribué au retour des réfugiés en créant des conditions de plus en plus favorables, de nature à les décider à regagner leur pays. De récentes évaluations des principaux projets, suivies d'une

mission chargée d'examiner les programmes en détail, ont confirmé l'utilité et le succès de ces derniers, dont les résultats sont considérables, au regard de la situation générale du pays, et il a donc été recommandé de reconduire ces programmes pour une nouvelle période de deux ans. La mission a particulièrement salué le rôle que le PNUD a joué dans le renouvellement des organes représentatifs traditionnels (shuras) aux fins des consultations populaires. En faisant participer les communautés locales à l'identification, à l'exécution et au suivi d'activités menées, à une échelle modeste, en partenariat et visant à réorganiser les infrastructures sociales et économiques, les projets du PNUD ont apporté d'importantes contributions à la lutte contre la pauvreté et à la création de moyens d'existence durables, tout en intéressant les communautés locales au processus de paix. Des résultats notables ont été obtenus dans les domaines de la production agricole, des services vétérinaires, de l'irrigation et autres infrastructures rurales, du réaménagement urbain, de l'alimentation en eau et de l'assainissement, et de la rééducation des handicapés.

3. La coordination des activités du PNUD avec celles du Programme d'assistance humanitaire des Nations Unies et de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies qui oeuvrent en Afghanistan a été considérablement renforcée par la création, avec l'aide du PNUD, du Comité directeur des programmes des Nations Unies en Afghanistan, présidé par le coordonnateur résident et comprenant cinq sous-comités régionaux réunissant des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales (ONG) et des autorités locales au sein de groupes de travail techniques. Avec les ONG, qui sont à la fois des donateurs et des agents d'exécution des programmes des Nations Unies en Afghanistan, les efforts systématiques de coordination ont donné naissance à plusieurs initiatives communes dont l'action est féconde.

4. La poursuite du conflit interne en Afghanistan ne permet pas d'établir un cadre de coopération avec le pays. L'Administrateur demande donc au Conseil d'administration l'autorisation de continuer à étudier et à approuver des projets pour les deux prochaines années, chaque projet étant considéré séparément et devant être conforme aux règles, règlements et critères régulièrement appliqués par le PNUD, ainsi qu'aux nouvelles directives relatives aux arrangements futurs en matière de programmation. Lorsque la situation le permettra, l'élaboration d'un cadre de coopération avec le pays sera entreprise.
